

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 19 avril 2018

**Rapporteur :
Monsieur Jean-Marc
QUINIOU**

N° 26

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 27/04/2018
- la transmission au contrôle de légalité le : 27/04/2018 (accusé de réception du 27/04/2018)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Servitude ENEDIS route de Cuzon

Afin d'assurer l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, la ville de Quimper consent à titre gratuit, au profit d'ENEDIS, une servitude de passage de canalisation sur une parcelle communale située route de Cuzon.

Afin de pouvoir procéder à des travaux de raccordement de la zone d'activités de Kerlic au réseau électrique, la ville de Quimper autorise, au profit d'ENEDIS, l'établissement à demeure sur la parcelle cadastrée section EI n° 46 située route de Cuzon d'une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 20 mètres ainsi que ses accessoires.

L'établissement de la servitude est consenti à titre gratuit, aux frais d'ENEDIS.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à signer tous les actes à intervenir.